

## Jean-Baptiste André Godin à Alphonse Delpech, 15 juillet 1879

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

### Informations sur le document source

Cote FG 15 (20)

Collation 1 p. (145v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Alphonse Delpech, 15 juillet 1879, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 14/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/49928>

Copier

### Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Familistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

### Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [15 juillet 1879](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Familistère

Destinataire [Delpech, Alphonse \(1821-1902\)](#)  
Lieu de destination Amiens (Somme)  
Scripteur / Scriptrice [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

## Description

Résumé À propos d'un procès en appel.

Support La copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.

## Mots-clés

[Procédure \(droit\)](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 21/11/2023 Dernière modification le 06/02/2024

---

Février 1793

Le recrutement dans un  
camp militaire.

Monseigneur le préfet,

Je vous envoie ci-joint  
la copie d'appel que je  
reçois à l'instant.Neuilly nous constitue  
immédiatement un comité  
de nomination de membre qui  
soit dans les 24 heures,  
sous peu de temps  
au plus, sous rédaction  
d'appel militaire.Je m'opposeai pas de  
fin de ne pas avoir à  
l'appel principal, afin  
de pouvoir moi-même

faire tout de suite.

Gouin